



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 08.11.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8,0	5484	5520
AI	0,2	120	130
AR	0,6	600	440
BE	12,0	8291	8296
BL	3,4	2292	2314
BS	2,3	1796	1565
FR	3,8	2570	2589
GE	5,8	3992	4027
GL	0,5	300	325
GR	2,3	1574	1591
JU	0,9	547	586
LU	4,8	3292	3311
NE	2,0	1408	1399
NW	0,5	354	346
OW	0,4	279	303
SG	5,9	4057	4092
SH	1,0	704	661
SO	3,2	2208	2207
SZ	1,9	1270	1290
TG	3,3	2270	2250
TI	4,0	3067	2791
UR	0,4	265	293
VD	9,4	6418	6480
VS	4,0	2486	2772
ZG	1,5	1015	1024
ZH	17,9	12 296	12 354
	<b>100,00</b>	<b>68 955</b>	<b>68 955</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.